

EOLE DES CHARMES

Sommaire Inversé

Dossier	Fichier
1-CALYCE-CHARMES-CERFA	1-CALYCE-CHARMES-CERFA.pdf
2-CALYCE-CHARMES-Sommaire inverse	2-CALYCE-CHARMES-Sommaire inverse
3-CALYCE-CHARMES-Description demande	3-CALYCE-CHARMES-Description demande.pdf
4-CALYCE-CHARMES-Etude dimpact	4.1-CALYCE-CHARMES-Etude dimpact.pdf
	4.2-CALYCE-CHARMES-RNT Etude dimpact.pdf
5-CALYCE-CHARMES-Etude dangers	5.1-CALYCE-CHARMES-Etude de dangers.pdf
	5.2-CALYCE-CHARMES-RNT Etude de dangers.pdf
6-CALYCE-CHARMES-Code urbanisme	6.1-CALYCE-CHARMES-Pieces ecrites.pdf
	6.2-CALYCE-CHARMES-Plans.pdf
7-CALYCE-CHARMES-Code environnement	7.1-CALYCE-CHARMES-Plans reglementaires
	7.2.1-CALYCE-CHARMES-Expertise paysagere.pdf
	7.2.2-CALYCE-CHARMES-Zone dinfluence visuelle
	7.3.1-CALYCE-CHARMES-Expertise ecologique.pdf
	7.3.2-CALYCE-CHARMES-Etude ecologique annexes.pdf
	7.3.3-CALYCE-CHARMES-Etude_Incidences_N2000.pdf
	7.4-CALYCE-CHARMES-Expertise acoustique.pdf
	7.5-CALYCE-CHARMES-Avis.pdf
7.6-CALYCE-CHARMES-Eoliennes.pdf	
8-CALYCE-CHARMES-Accords et avis	8.1-CALYCE-CHARMES-Avis de remise en etat.pdf
	8.2-CALYCE-CHARMES-Avis.pdf

**Pièces règlementaires présentes dans le dossier relatives à l' 'autorisation ICPE
(Remplissez la case lorsque concerné)**

Pièces		Reference CERFA	Dossier concerné	Nom du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Code de l'Environnement	CERFA précisant : -identité du demandeur -emplacement de l' installation - nature et volume des activités, -rubrique de classement nomenclature installations classées -identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (article 4_4° du décret n02014-450)	CERFA	1	1-CALYCE-CHARMES-CERFA.pdf	/	/
	Procédés fabrications (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	3	3-CALYCE-CHARMES-Description demande.pdf	10 à 22	/
	Capacités techniques et financières de l' exploitant (art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	3	3-CALYCE-CHARMES-Description demande.pdf	6 à 9	/
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6/1 ° du CE)	AU-3	7.1	7.1-PLAN ICPE CHD 01 2016 11 28 A1.pdf	/	Plan
	Plan à l' échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l' installation (R 512-6 / 2° du CE)	AU-4	7.1	7.1-PLAN ICPE CHD 02A 2016 11 28 A0.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 02B 2016 11 28 A0.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 02C 2016 11 28 A0.pdf	/	Plans
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation - ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R 512-6 / 3° du CE)	AU-5	7.1	7.1-PLAN ICPE CHD 03 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 04 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 05 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 06 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 07 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 08 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 09 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 10 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 11 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 12 2016 11 28 A1.pdf 7.1-PLAN ICPE CHD 13 2016 11 28 A1.pdf	/	Plans
	Etude d'impact (R 512-6 / 4° du CE)	AU-6	4	4.1-CALYCE-CHARMES-Etude dimpact.pdf	/	Tout le fichier
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	4	4.2-CALYCE-CHARMES-RNT Etude dimpact.pdf	/	Tout le fichier
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	7	7.3.3-CALYCE-CHARMES-Etude_Incidences_N2000.pdf	/	Tout le fichier
	Etude de dangers (R 512-6 / 5° du CE)	AU-9	5	5.1-CALYCE-CHARMES-Etude de dangers.pdf 5.2-CALYCE-CHARMES-RNT Etude de dangers.pdf	/	Tout le fichier

**Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE
(Remplissez la case lorsque concerné)**

Pièces		Reference CERFA	Dossier(s) concerné(s)	Nom du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Code de l'Urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CU): 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) les matériaux et les couleurs des constructions; e) le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	6	6.1-CALYCE-CHARMES-Pieces ecrites.pdf	28-29	/
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2	6	6.2-CALYCE-CHARMES-Plans.pdf	3 à 14	/
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	6	6.2-CALYCE-CHARMES-Plans.pdf	27(a) à 29	/
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	6	6.2-CALYCE-CHARMES-Plans.pdf	15 à 26	/
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CL)	AU-10.5	6	6.2-CALYCE-CHARMES-Plans.pdf	30 à 32	/
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	6	6.2-CALYCE-CHARMES-Plans.pdf	30 à 32	/
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	6	6.2-CALYCE-CHARMES-Plans.pdf	30 à 32	/

**Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE
(Remplissez la case lorsque concerné)**

	Pièces	Reference CERFA	Dossier(s) concerné(s)	Nom du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Décret N° 2014-450	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement , ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	/	/	/	/
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	/	/	/	/
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	/	/	/	/
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4	/	/	/	/
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I r du CE)	PJ-5	8	8.1-CALYCE-CHARMES-Avis de remise en etat.pdf	/	/
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-6	8	8.1-CALYCE-CHARMES-Avis de remise en etat.pdf	/	/
	Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	3	3-CALYCE-CHARMES-Description demande.pdf	21	/

**Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE
(Remplissez la case lorsque concerné)**

Pièces	Dossier(s) concerné(s)	Nom du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	/	/	/	
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L 5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	/	/	/	
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	/	/	/	
Accord des opérateurs radars concernés (Météo France) (article 85° du décret)	8	8.2-CALYCE-CHARMES-Avis.pdf	29	
Accord et avis des concessionnaires de réseaux	/	/	/	